

AFFAIRE No 15 - SUPPRESSION DE POINTS NOIRS DANS LES ECARTS
APPROBATION DES APS

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous sou mets une liste d'opérations relatives à la suppression de points noirs dans les écarts, au titre du programme 1984, à savoir :

- amélioration du réseau EP carrefour Chemin des Ananas et de la Source ;
- évacuation EP chemin d'accès au Stade de la Montagne 8e ;
- amélioration évacuation EP Chemin Neuf.

Les travaux sont évalués à 500 000 Francs, et le financement sera le suivant :

- subvention FIDOM	100 000
- emprunt CDC	400 000
	<hr/>
	500 000

Je vous demande, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver les APS concernant ces opérations ;
- de m'autoriser à
- * solliciter la subvention correspondante ;
- * lancer les consultations d'entreprises et traiter par marché négocié.

Je mets la question aux voix.

Le Secrétaire donne lecture de l'avis des Commissions.

Les Commissions des Travaux Publics et des Finances émettent un avis favorable.

.../...

LE MAIRE : Je mets aux voix.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

---o-o-oo-o-o---

Reçu à la Préfecture
le 26/12/1984